

1.2 Dispositif des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) - Adoption du cahier des charges et de la convention d'objectifs et de moyens des CLIC, de la convention d'objectifs et de moyens spécifique aux CLIC en expérimentation « missions référents de parcours MDA 76 » et de la convention d'objectifs et de moyens du CLIC du sud de l'agglomération rouennaise - Année 2023

1.3 Missions du centre local d'information et de coordination (CLIC) sur le territoire de Dieppe - Adoption de la convention d'objectifs et de moyens - Année 2023

Intervention de Maryline FOURNIER

Monsieur le Président,

Je souhaitais intervenir à propos des MDA (Maisons départementales de l'autonomie) sur la délibération suivante qui traite également des CLIC, mais sur le territoire dieppois. Ceci dit comme le sujet concerne aussi cette présente délibération 1.2, puis-je développer dès maintenant, ce qui permettrait de maintenir à l'affichage la suivante ?

Les Maisons départementales de l'autonomie sont mises en place dans certains départements, à partir d'une logique de service entre ceux du Département et ceux de la M.D.P.H.

Les personnes âgées peuvent s'adresser à la Maison de l'autonomie pour être informés sur les droits et dispositifs existants, tels que déposer une demande d'APA, une demande de PCH, de CMI etc...

Dans le rapport, il est stipulé que les MDA ont pour objectifs d'améliorer le réseau d'accueil, d'information et d'orientation auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et de leurs proches aidants.

Mais aussi de fluidifier leur accompagnement ou encore de favoriser la mise en place d'actions de prévention adaptées aux besoins du territoire.

Je rappelle aussi que l'on peut s'adresser au CLIC pour une multitude de démarches relatives à la perte d'autonomie.

Par ailleurs, un CLIC peut avoir des missions différentes en fonction de son label :

- Label 1 : Accueil, information, écoute et soutien aux familles.
- Label 2 : Même objectifs que ceux du Label 1 avec en plus l'organisation de missions d'évaluation des besoins et d'élaboration d'un plan d'aide personnalisé.

- Label 3 : Objectifs des Labels 1 et 2, plus la mise en œuvre des plans d'aide et de suivi.

La décision du Conseil départemental de conforter la place du CLIC sur le territoire de Dieppe a des objectifs louables, tels qu'améliorer le réseau d'accueil, fluidifier l'accompagnement des publics âgés, informer et orienter les publics...

Par ailleurs, il est notifié dans le rapport que les équipes des CLIC pourront travailler en binôme avec les travailleurs sociaux instruisant l'APA puis en autonomie.

Je m'inquiète quant à la pérennisation des emplois de ces travailleurs sociaux du Département car pour certains, ce sont des contractuels.

Pour le CLIC de Dieppe, vous parlez de coordination des intervenants autour de la personne : envisagez-vous donc de travailler en collaboration avec le DAC, le dispositif d'appui à la coordination soutenu par l'ARS pour fluidifier les parcours de santé complexes et organiser les prises en charge ?

Car il me semble que cette convention se fasse sans tenir compte de la place et du travail du DAC.

L'augmentation du nombre de patients atteints de pathologies chroniques, de comorbidités, de la dépendance liée à l'âge ou au handicap, associés à l'isolement, à des problématiques sociales dans un environnement économique contraint, comme les difficultés conjoncturelles liées à l'organisation du système de santé, rendent nécessaires une optimisation de la gestion des parcours de santé de patients jugés en situation complexe par les professionnels.

Suite à un constat prégnant d'actions éparpillées sur les territoires, transformant les démarches des soignants, des patients et de leur famille en véritable parcours du combattant, la réponse apportée par le DAC depuis un an sur le territoire Dieppois répond à ces attentes : 730 prises en charge avec un délai de 1 à 4 jours sur l'année.

Vous remarquerez que l'on constate ainsi une certaine similitude entre ceux deux dispositifs : MDA et CLIC.

Je crains qu'il en résulte des confusions et que les populations concernées soient submergées par un flux d'informations sans plus trop savoir qui fait quoi. D'où la nécessité à mon sens de bien clarifier, d'être précis dans l'information et de bien soigner la communication.

Enfin, vous évoquez que les CLIC devront apporter une attention particulière aux publics éloignés de la prévention, c'est une bonne chose mais qu'est-il proposé pour les personnes totalement isolées ?

Sous ces réserves et questionnements, nous voterons tout de même ces deux délibérations.